

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision

: 14 Février 2026

Version

: 4.09

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

Code du produit : 10106DNC10003

Numéro CE : 919-857-5

#### Numéro d'enregistrement REACH

Numéro d'enregistrement	Entité juridique
01-2119463258-33	-

Numéro CAS : 64742-48-9

#### Autres moyens d'identification

00930858; 00930859

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Utiliser dans les revêtements Utiliser dans les revêtements

Utilisation du produit : Usage grand-public, Applications professionnelles, Application par d'autres méthodes que la pulvérisation..

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Coatings Nederland B.V.

Oceanenweg 2

1047 BB Amsterdam

Netherlands

+31 (0)297 541234

Fax: +31 (0)297 541806

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

#### Contact national

9he:8cok:8io

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

#### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

Code : 10106DNC10003

Date d'édition/Date de révision

: 14 Février 2026

PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Définition du produit : UVCB

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 3, H226

STOT SE 3, H336

Asp. Tox. 1, H304

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger

: Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence**Généralités**

: Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Prévention**

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs.

**Intervention**

: EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

**Stockage**

: Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Élimination**

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

P102, P101, P210, P271, P261, P304 + P312, P301 + P310, P331, P405, P403 + P233, P501

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

: Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

: Oui, applicable.

Code : 10106DNC10003 Date d'édition/Date de révision : 14 Février 2026  
 PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**Avertissement tactile de danger** : Oui, applicable.

### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A

**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances : UVCB

Nom du produit/composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <2 %	REACH #: 01-2119463258-33 CE: 919-857-5 CAS: 64742-48-9	100	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 EUH066  <b>Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	EUH066: C ≥ 20%	[1]

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette rubrique.

#### Type

[1] Divulgaration supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

**Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.**

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Code : 10106DNC10003

Date d'édition/Date de révision

: 14 Février 2026

PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé**

**Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

**Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Signes/symptômes de surexposition**

**Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

**Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
somnolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement

**Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
sécheresse  
gerçure

**Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone

Code : 10106DNC10003

Date d'édition/Date de révision

: 14 Février 2026

PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.3 Conseils aux pompiers**

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**Grand déversement accidentel**

- : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

- : Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.  
 Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.  
 Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Mesures de protection**

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). NE PAS ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

**Conseils sur l'hygiène professionnelle en général**

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

: Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 50°C (122°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées**

: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de

Code : 10106DNC10003

Date d'édition/Date de révision

: 14 Février 2026

PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

détermination des substances dangereuses.

**DNEL/DMEL**

Nom du produit/ composant	Exposition	Valeur
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso- alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <2 %	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée <i>Systémique</i>	208 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation <i>Systémique</i>	871 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Voie cutanée <i>Systémique</i>	125 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Inhalation <i>Systémique</i>	185 mg/m <sup>3</sup>
	DNEL - Population générale - Consommateurs - Long terme - Voie orale <i>Systémique</i>	125 mg/kg bw/jour

**PNEC**

Non disponible.

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques  
appropriés**

- : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

**Mesures de protection individuelle****Mesures d'hygiène**

- : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des yeux/du  
visage**

- : Lunettes anti-éclaboussures. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

**Protection de la peau****Protection des mains**

- : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans

Code : 10106DNC10003

Date d'édition/Date de révision

: 14 Février 2026

PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

l'évaluation des risques de l'utilisateur.

- Gants** : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:  
Recommandé: Gants en nitrile. épaisseur > 0.38 mm
- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.
- Autre protection cutanée** Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Utiliser avec une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Type de masque : masque complet demi-masque Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) filtre à particules P3 Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Caractéristique.
- Point de fusion/point de congélation** : Indéterminé.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition** : >37.78°C
- Inflammabilité** : Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion** : Non disponible.
- Point d'éclair** : Vase clos: 36°C
- Température d'auto-inflammabilité** : Non disponible.

Code : 10106DNC10003 Date d'édition/Date de révision : 14 Février 2026  
 PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**Température de décomposition** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).  
**pH** : Non applicable.  
**Viscosité** : Dynamique (température ambiante): Non disponible.  
 Cinématique (température ambiante): Non disponible.  
 Cinématique (40°C): <14 mm<sup>2</sup>/s

**Solubilité** :

Support	Résultat
l'eau froide	Non soluble

**Coefficient de partition n-octanol/eau (log Pow)** : Non applicable.

**Pression de vapeur** : Non disponible.

**Densité relative** : 0

### Caractéristiques particulières

**Taille des particules moyenne** : Non applicable.

## 9.2 Autres informations

### 9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

**Propriétés explosives** : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.

**Propriétés comburantes** : Le produit ne présente pas de danger d'oxydation.

Aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**10.4 Conditions à éviter** : Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.  
 Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

**10.5 Matières incompatibles** : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Code : 10106DNC10003 Date d'édition/Date de révision : 14 Février 2026  
 PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Nom du produit/composant	Résultat	Dosage / Exposition
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <2 %	Rat - Voie orale - DL50	>5000 mg/kg
	Rat - Voie cutanée - DL50	>5000 mg/kg

**Conclusion/Résumé** :  
Non disponible.

**Estimations de la toxicité aiguë****Irritation/Corrosion****Conclusion/Résumé**

**Peau** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Yeux** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Conclusion/Résumé**

**Peau** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Mutagénicité****Conclusion/Résumé** :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Cancérogénicité****Conclusion/Résumé** :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité pour la reproduction****Conclusion/Résumé** :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <2 %	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

**Conclusion/Résumé** :

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Danger par aspiration**

Nom du produit/composant	Résultat
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <2 %	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

**Conclusion/Résumé** :

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

**Effets aigus potentiels sur la santé**

**Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Code : 10106DNC10003

Date d'édition/Date de révision

: 14 Février 2026

PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
évanouissement
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
sécheresse  
gerçure
- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Exposition de courte durée**

- Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Exposition prolongée**

- Effets potentiels immédiats** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets potentiels différés** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Effets chroniques potentiels pour la santé**

- Généralités** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Autres informations** : Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

**11.2 Informations sur les autres dangers****11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

**11.2.2 Autres informations**

Non disponible.

Code : 10106DNC10003

Date d'édition/Date de révision

: 14 Février 2026

PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement.

**12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage / Exposition
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <2 %	CL50	Algues	>1000 mg/l [72 heures]

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.  
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage / Inoculum
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <2 %	-	80% [28 jours] - Facilement	

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <2 %	-	-	Facilement

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Nom du produit/composant	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <2 %	-	10 à 2500	Élevée

**12.4 Mobilité dans le sol****Coefficient de répartition sol/eau**

Non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Code : 10106DNC10003

Date d'édition/Date de révision

: 14 Février 2026

PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Hydrocarbures, C9-C11, n- alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <2 %	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	N/A

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

**Déchets Dangereux** :

**Catalogue Européen des Déchets**

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

**Emballage**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Type d'emballage	Catalogue Européen des Déchets
Récipient	15 01 06 emballages en mélange

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Code : 10106DNC10003 Date d'édition/Date de révision : 14 Février 2026  
 PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN3269	UN3269	UN3269	UN3269
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	POLYESTER RESIN KIT	POLYESTER RESIN KIT	POLYESTER RESIN KIT	POLYESTER RESIN KIT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.	Not applicable.

### Informations complémentaires

ADR/RID : Non identifié.  
 ADN : Non identifié.  
 IMDG : None identified.  
 IATA : Non identifié.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** : Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

[Règlement UE \(CE\) n° 1907/2006 \(REACH\)](#)

[Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation](#)

[Annexe XIV](#)

Aucun des composants n'est répertorié.

[Substances extrêmement préoccupantes](#)

Aucun des composants n'est répertorié.

[Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux](#)

Code : 10106DNC10003 Date d'édition/Date de révision : 14 Février 2026  
 PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom du produit/composant	Entrée n° ( REACH )
Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <2 %	3 3 [Pétrole à lampe] 3 [Essence d'allumage pour grille]

Étiquetage : Non applicable.

### Autres Réglementations UE

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

#### Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

#### les polluants organiques persistants

Non inscrit.

### Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

#### Critères de danger

Catégorie
P5c

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul

### Texte intégral des mentions H abrégées

<b>Code</b> : 10106DNC10003	<b>Date d'édition/Date de révision</b> : 14 Février 2026
-----------------------------	--

PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

## RUBRIQUE 16: Autres informations

H226 H304	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 EUH066	Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Asp. Tox. 1 Flam. Liq. 3 STOT SE 3	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3
--	---

### Historique

**Date d'édition/ Date de révision** : 14 Février 2026

**Date de la précédente édition** : 14 Février 2026

**Élaborée par** : EHS

**Version** : 4.09

### Renonciation

*Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.*

## Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : UVCB  
Code : 10106DNC10003  
Nom du produit : PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

## Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : 64742-48-9 (EC 919-857-5) Professional

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utiliser dans les revêtements  
**Catégorie de procédé:** PROC01, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b  
**Substance fournie pour cet usage sous forme de:** Tel quel  
**Secteur d'utilisation finale:** SU22  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC08a, ERC08d

Scénarios environnementaux contributifs :

Santé Scénarios contributifs : **Expositions générales (systèmes fermés) - PROC01, PROC02**  
**Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients. - PROC02**  
**Utilisation dans des systèmes confinés - PROC02**  
**Préparation de matière pour application - PROC03, PROC05**  
**Utiliser dans des processus par lots confinés - PROC03**  
**Formation de film - séchage à l'air - PROC04**  
**Transferts de matière - PROC08a, PROC08b**  
**Transferts Fûts/lots - PROC08a, PROC08b**  
**Installation dédiée - PROC08b**  
**Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux - PROC10**  
**Pulvérisation manuelle - PROC11**  
**Trempage, immersion et coulage - PROC13**  
**Activités de laboratoire - PROC15**  
**Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs - PROC19**

Numéro du SE	: 1
Association industrielle	: CEPE
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	: Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception, le stockage, la préparation et le transfert à partir du vrac et semi-vmac), l'application par pulvérisation, laminage, pinceau, épandage manuel ou méthodes similaires, et la formation de film) et le nettoyage des équipements, la maintenance et les activités de laboratoire associées.

## Section 2 - Contrôles de l'exposition

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:**

<b>Autres conditions d'utilisation ayant une incidence sur l'exposition environnementale</b>	: Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: ESVOC SPERC 8.3c.v1

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Expositions générales (systèmes fermés)**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: liquide
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs</b>	: Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
<b>Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur</b>	: Manipuler la substance en système fermé.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients.**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: liquide
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs</b>	: Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.
<b>Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur</b>	: Manipuler la substance en système fermé.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Utilisation dans des systèmes confinés**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %
<b>État physique</b>	: liquide
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
<b>Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs</b>	: Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Manipuler la substance en système fermé.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Préparation de matière pour application**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : liquide

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Domaine d'utilisation :** : Utilisation en intérieur et extérieur.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Utiliser dans des processus par lots confinés**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : liquide

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Formation de film - séchage à l'air**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : liquide

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Domaine d'utilisation :** : Utilisation en intérieur et extérieur.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Transferts de matière**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : liquide

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Transferts Fûts/lots**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : liquide

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Installation dédiée**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : liquide

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : liquide

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Domaine d'utilisation :** : Utilisation en intérieur et extérieur.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 12: Pulvérisation manuelle**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : liquide

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Domaine d'utilisation :** : Utilisation en intérieur et extérieur.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 13: Trempage, immersion et coulage**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : liquide

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Domaine d'utilisation :** : Utilisation en intérieur et extérieur.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 14: Activités de laboratoire**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : liquide

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 15: Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %

**État physique** : liquide

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures

**Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs** : Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place  
Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire.

**Domaine d'utilisation** : Utilisation en intérieur et extérieur.

**Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur** : Aucune autre mesure spécifique identifiée.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé**

### Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

**Site internet** : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale)** : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Expositions générales (systèmes fermés)**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Remplissage/préparation de l'équipement à partir de fûts ou de récipients.**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Utilisation dans des systèmes confinés**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Préparation de matière pour application**

**Évaluation de l'exposition (humaine)** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Utiliser dans des processus par lots confinés**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Formation de film - séchage à l'air**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Transferts de matière**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Transferts Fûts/lots**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Installation dédiée**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 12: Pulvérisation manuelle**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 13: Trempage, immersion et coulage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 14: Activités de laboratoire**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 15: Application manuelle – gouaches, pastels, adhésifs**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

**Environnement :** Non applicable.

**Santé :** Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés.

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

**Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

**Environnement :** Non disponible.

**Santé :** Non disponible.

## Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : UVCB  
Code : 10106DNC10003  
Nom du produit : PROGOLD VERFVERDUNNER AROMAATVRIJ

## Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition : 64742-48-9 (EC 919-857-5) Consumer

Liste des descripteurs d'utilisation : **Nom de l'utilisation identifiée:** Utiliser dans les revêtements  
**Substance fournie pour cet usage sous forme de:** Tel quel  
**Secteur d'utilisation finale:** SU21  
**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:** Non.  
**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:** ERC08a, ERC08d  
**Secteur de marché par type de produit chimique:** PC01, PC04, PC08, PC09a, PC09b, PC09c, PC15, PC18, PC23, PC24, PC31, PC34

Scénarios environnementaux contributifs :

Santé Scénarios contributifs : Colles pour loisirs - PC01  
Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois) - PC01  
Colle en spray - PC01  
Produits d'étanchéité - PC01  
Lavage de vitre de voiture - PC04  
Versement dans le radiateur - PC04  
Dégivrant serrure - PC04  
Produits lave-vaisselle et lave - PC08  
Produits nettoyants, liquides (tous types de produits net-toyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux) - PC08  
Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres) - PC08  
Peinture murale aqueuse au latex - PC09a, PC15  
Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide - PC09a, PC15  
Bouteille de spray aérosol - PC09a, PC15  
Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité) - PC09a, PC15  
Charges et mastics - PC09b  
Plâtres et enduits - PC09b  
Pâte à modeler - PC09b  
Gouaches - PC09c  
Encres liquides et en poudre - PC18  
Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles chaussures) - PC23, PC31  
Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures) - PC23, PC31  
Colorants pour textiles et produits d'imprégnation - PC34  
Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage - PC24

Numéro du SE	: 1
Association industrielle	: CEPE
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	: Englobe l'utilisation dans des revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris le transfert et la préparation du produit, l'application au pinceau, la pulvérisation manuelle ou méthodes similaires) et le nettoyage des équipements.

## Section 2 - Contrôles de l'exposition

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

**Autres conditions d'utilisation ayant une incidence sur l'exposition environnementale** : Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 2: Colles pour loisirs

**Caractéristiques du produit** : liquide

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 3 %

**Quantités utilisées** : A chaque utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à 5 g/ événement

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an  
Englobe l'exposition jusqu'à 4 heures

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe l'utilisation à température ambiante.  
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm<sup>2</sup>  
Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>

#### Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 3: Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois)

**Caractéristiques du produit** : liquide

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 3.3 %

**Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 6390 g/événement

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 jours par an  
Englobe l'exposition jusqu'à 6 heures

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 110 cm<sup>2</sup>  
Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>  
Éviter l'utilisation fenêtres fermées.  
Englobe l'utilisation à température ambiante.

#### Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 4: Colle en spray

**Caractéristiques du produit** : liquide

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 11 %

**Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 85.05 g/événement

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 6 jours par an  
Englobe l'exposition jusqu'à 4 heures

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe l'utilisation à température ambiante.  
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm<sup>2</sup>  
Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>

#### Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 5: Produits d'étanchéité**

<b>Caractéristiques du produit</b>	: liquide
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 2.5 %
<b>Quantités utilisées</b>	: A chaque utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à 25 g/ événement
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an Englobe l'exposition jusqu'à 1 heure
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Englobe l'utilisation à température ambiante. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm <sup>2</sup> Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m <sup>3</sup> Éviter l'utilisation fenêtres fermées.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 6: Lavage de vitre de voiture**

<b>Caractéristiques du produit</b>	: liquide
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les concentrations jusqu'à 1 %
<b>Quantités utilisées</b>	: A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 0.5 g/événement
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an Englobe l'exposition jusqu'à 0.02 heure
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Englobe l'utilisation à température ambiante. Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m <sup>3</sup> Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 7: Versement dans le radiateur**

<b>Caractéristiques du produit</b>	: liquide
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 2.5 %
<b>Quantités utilisées</b>	: A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 2000 g/événement
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an Englobe l'exposition jusqu'à 0.17 heure
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Englobe l'utilisation à température ambiante. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428 cm <sup>2</sup> Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m <sup>3</sup>

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 8: Dégivrante serrure**

<b>Caractéristiques du produit</b>	: liquide
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 45 %
<b>Quantités utilisées</b>	: A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 4 g/événement
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an Englobe l'exposition jusqu'à 0.25 heure

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe l'utilisation à température ambiante.  
 Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 214.4 cm<sup>2</sup>  
 Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m<sup>3</sup>) sous une ventilation courante.  
 Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m<sup>3</sup>

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 9: Produits lave-vaisselle et lave**

**Caractéristiques du produit** : liquide  
**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 3.5 %  
**Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 15 g/événement  
**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
 Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an  
 Englobe l'exposition jusqu'à 0.5 heure  
**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe l'utilisation à température ambiante.  
 Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>  
 Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
 Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 10: Produits nettoyants, liquides (tous types de produits net-toyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux)**

**Caractéristiques du produit** : liquide  
**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 5 %  
**Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 27 g/événement  
**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
 Englobe l'utilisation jusqu'à... 128 jours par an  
 Englobe l'exposition jusqu'à 0.33 heure  
**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe l'utilisation à température ambiante.  
 Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>  
 Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
 Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 11: Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres)**

**Caractéristiques du produit** : liquide  
**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 15 %  
 Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 11 %  
**Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 35 g/événement  
**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
 Englobe l'utilisation jusqu'à... 128 jours par an  
 Englobe l'exposition jusqu'à 0.17 heure  
**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe l'utilisation à température ambiante.  
 Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428 cm<sup>2</sup>  
 Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
 Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 12: Peinture murale aqueuse au latex**

<b>Caractéristiques du produit</b>	: liquide
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 1.5 %
<b>Quantités utilisées</b>	: A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 2760 g/événement
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour Englobe l'utilisation jusqu'à... 4 jours par an Englobe l'exposition jusqu'à 2.2 heures
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Englobe l'utilisation à température ambiante. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm <sup>2</sup> Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m <sup>3</sup> Éviter l'utilisation fenêtres fermées.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 13: Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide**

<b>Caractéristiques du produit</b>	: liquide
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 5 %
<b>Quantités utilisées</b>	: A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 744 g/événement
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour Englobe l'utilisation jusqu'à... 6 jours par an Englobe l'exposition jusqu'à 2.2 heures
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Englobe l'utilisation à température ambiante. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm <sup>2</sup> Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m <sup>3</sup> Éviter l'utilisation fenêtres fermées.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 14: Bouteille de spray aérosol**

<b>Caractéristiques du produit</b>	: liquide
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
<b>Quantités utilisées</b>	: A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 215 g/événement
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour Englobe l'utilisation jusqu'à... 2 jours par an Englobe l'exposition jusqu'à 0.33 heure
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Englobe l'utilisation à température ambiante. Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m <sup>3</sup> ) sous une ventilation courante. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m <sup>3</sup> Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 6600 cm <sup>2</sup>

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 15: Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)**

<b>Caractéristiques du produit</b>	: liquide
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 14 %
<b>Quantités utilisées</b>	: A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 491 g/événement
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour Englobe l'utilisation jusqu'à... 3 jours par an Englobe l'exposition jusqu'à 2 heures

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** :

- : Englobe l'utilisation à température ambiante.
- : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>
- : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
- : Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>
- : Éviter l'utilisation fenêtres fermées.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 16: Charges et mastics**

**Caractéristiques du produit** : liquide

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 2 %

**Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 85 g/événement

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** :

- : Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
- : Englobe l'utilisation jusqu'à... 12 jours par an
- : Englobe l'exposition jusqu'à 4 heures

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** :

- : Englobe l'utilisation à température ambiante.
- : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 35.73 cm<sup>2</sup>
- : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
- : Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 17: Plâtres et enduits**

**Caractéristiques du produit** : liquide

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 1.8 %

**Quantités utilisées** : A chaque utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à 900 g/événement

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** :

- : Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
- : Englobe l'utilisation jusqu'à... 12 jours par an
- : Englobe l'exposition jusqu'à 2 heures

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** :

- : Englobe l'utilisation à température ambiante.
- : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>
- : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
- : Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>
- : Éviter l'utilisation fenêtres fermées.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 18: Pâte à modeler**

**Caractéristiques du produit** : liquide

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 0.027 %

**Quantités utilisées** : A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 37500 g/événement

**Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** :

- : Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
- : Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an
- : Englobe l'exposition jusqu'à 8 heures

**Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** :

- : Englobe l'utilisation à température ambiante.
- : Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm<sup>2</sup>
- : Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>
- : Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.
- : A chaque utilisation, présume d'une quantité ingérée de 1 g

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 19: Gouaches**

<b>Caractéristiques du produit</b>	: liquide
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 0.025 %
<b>Quantités utilisées</b>	: A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 37500 g/événement
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an Englobe l'exposition jusqu'à 8 heures
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Englobe l'utilisation à température ambiante. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 254.4 cm <sup>2</sup> Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m <sup>3</sup> Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique. A chaque utilisation, présume d'une quantité ingérée de 1.35 g

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 20: Encres liquides et en poudre**

<b>Caractéristiques du produit</b>	: liquide
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 0.45 %
<b>Quantités utilisées</b>	: A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 40 g/événement
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an Englobe l'exposition jusqu'à 2.2 heures
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Englobe l'utilisation à température ambiante. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 71.4 cm <sup>2</sup> Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m <sup>3</sup>

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène****Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 21: Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles chaussures)**

<b>Caractéristiques du produit</b>	: liquide
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Produits pour le traitement du cuir Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 6 %  Produits lustrants et mélanges de cires Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 2.4 %
<b>Quantités utilisées</b>	: Produits pour le traitement du cuir A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 56 g/événement  Produits lustrants et mélanges de cires A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 142 g/événement
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour Englobe l'utilisation jusqu'à... 29 jours par an Englobe l'exposition jusqu'à 1.23 heures
<b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b>	: Englobe l'utilisation à température ambiante. Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 430 cm <sup>2</sup> Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m <sup>3</sup>

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 22: Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)**

- Caractéristiques du produit** : liquide
- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
- Quantités utilisées** : Produits pour le traitement du cuir  
A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 56 g/événement
- Produits lustrants et mélanges de cires  
A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 35 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 8 jours par an  
Englobe l'exposition jusqu'à 0.33 heure
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe l'utilisation à température ambiante.  
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 430 cm<sup>2</sup>  
Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>
- Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 23: Colorants pour textiles et produits d'imprégnation**

- Caractéristiques du produit** : liquide
- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Éviter l'utilisation à une concentration en produit supérieure à 1.1 %
- Quantités utilisées** : A chaque utilisation, éviter d'utiliser le produit en quantité supérieure à 45 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 365 jours par an  
Englobe l'exposition jusqu'à 1 heure
- Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs** : Englobe l'utilisation à température ambiante.  
Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 857.5 cm<sup>2</sup>  
Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.  
Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup>
- Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des consommateurs pour 24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage**

- Caractéristiques du produit** : liquide
- Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : Liquides  
Englobe les concentrations jusqu'à 100 %  
Colles adhésives  
Englobe les concentrations jusqu'à 20 %  
Sprays  
Englobe les concentrations jusqu'à 50 %
- Quantités utilisées** : Liquides  
A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 2200 g/événement
- Colles adhésives  
A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 34 g/événement
- Sprays  
A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 73 g/événement
- Fréquence et durée de l'utilisation/exposition** : Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 application par jour
- Liquides  
Englobe l'utilisation jusqu'à... 4 jours par an  
Englobe l'exposition jusqu'à 0.17 heures
- Colles adhésives

<p><b>Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs</b></p>	<p>Englobe l'utilisation jusqu'à... 10 jours par an Englobe l'exposition jusqu'à 8 heures</p> <p>Sprays Englobe l'utilisation jusqu'à... 6 jours par an Englobe l'exposition jusqu'à 0.17 heure</p> <p>: Englobe l'utilisation à température ambiante.</p> <p>Liquides Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 468 cm<sup>2</sup> Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m<sup>3</sup>) sous une ventilation courante. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m<sup>3</sup></p> <p>Colles adhésives Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 468 cm<sup>2</sup> Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup> Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique.</p> <p>Sprays Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 428.75 cm<sup>2</sup> Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20 m<sup>3</sup></p>
<p><b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène</b></p>	

**Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**

<p><b>Site internet :</b></p>	<p>: Non applicable.</p>
-------------------------------	--------------------------

<p><b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:</b></p>	
<p><b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b></p>	<p>: Non disponible.</p>
<p><b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b></p>	<p>: Non applicable.</p>

<p><b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 2: Colles pour loisirs</b></p>	
<p><b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b></p>	<p>: Non disponible.</p>
<p><b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b></p>	<p>: Non applicable.</p>

<p><b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 3: Colles pour bricolage (moquette, carrelage, parquet en bois)</b></p>	
<p><b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b></p>	<p>: Non disponible.</p>
<p><b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b></p>	<p>: Non applicable.</p>

<p><b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 4: Colle en spray</b></p>	
<p><b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b></p>	<p>: Non disponible.</p>
<p><b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b></p>	<p>: Non applicable.</p>

<p><b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 5: Produits d'étanchéité</b></p>	
<p><b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b></p>	<p>: Non disponible.</p>
<p><b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b></p>	<p>: Non applicable.</p>

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 6: Lavage de vitre de voiture**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 7: Versement dans le radiateur**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 8: Dégivrant serrure**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 9: Produits lave-vaisselle et lave**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 10: Produits nettoyants, liquides (tous types de produits net-toyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour sols, vitres, moquettes, métaux)**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 11: Produits nettoyants, pistolets pulvérisateurs à gâchette (tous types de produits nettoyants, produits sanitaires, produits nettoyants pour vitres)**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 12: Peinture murale aqueuse au latex**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 13: Peinture à base d'eau riche en solvant et très solide**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 14: Bouteille de spray aérosol**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 15: Diluants (peinture, colle, tapisserie, produits d'étanchéité)**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 16: Charges et mastics**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 17: Plâtres et enduits**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 18: Pâte à modeler**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 19: Gouaches**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 20: Encres liquides et en poudre**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 21: Produits lustrants, cire / cirage (sol, meubles chaussures)**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 22: Produits lustrants, pulvérisateurs (meubles, chaussures)**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 23: Colorants pour textiles et produits d'imprégnation**

Évaluation de l'exposition (humaine) : Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs: 24: Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source :** Non applicable.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

**Environnement :** Non applicable.

**Santé :** Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés.  
Les expositions estimées au poste de travail ne devraient pas dépasser les DNELs lorsque les mesures de gestion des risques identifiées sont adoptées.  
Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.  
Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.  
Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

**Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

**Environnement :** Non disponible.

**Santé :** Non disponible.